

MILIT'ACTIV'974 EN GREVE DE LA FAIM

A SAINT-DENIS sur l'île de la Réunion

Nous sollicitons une audience auprès du préfet afin de déposer une motion proposant un nouveau plan de lutte contre l'errance animale.

LES REVENDICATIONS PORTEES

PAR MILIT'ACTIV'974

MISE EN PLACE D'UNE STERILISATION ET D'UNE CASTRATION MASSIVE A LA REUNION, SOUS LA FORME D'UN MORATOIRE, MIS EN PLACE PAR LE PREFET, POUR UNE DUREE DETERMINEE (3 à 5 ans)

Reconnaissance d'utilité publique, de la lutte contre la misère animale à la Réunion

PLAN DE LUTTE CONTRE L'ERRANCE ANIMALE

- Uniformisation des politiques de lutte contre l'errance animale sur l'ensemble des intercommunalités
- Stérilisations et castrations gratuites :
 - Pour tous les chiens et chats des foyers imposables ou non imposables, sous la forme des marchés publics actuels, et identification gratuite et obligatoire
 - Prise en charge de l'ensemble des chiens et les chats errants (**divaguant et SDF**) avec marquage de couleur très visible à l'oreille (type boucle d'oreille en plastique)
- Mise en place de dispensaires :
 - 5 pour une échéance à long terme
 - Mise en place de dispensaires supplémentaires qui seraient, eux, provisoires, dans les quartiers à forte population animale errante

- Réquisition de l'ensemble des vétérinaires pour plusieurs heures par semaine, pour la mise en œuvre des dispensaires, et par la suite pour leurs fonctionnements

- Mise en place dans les 24 communes de l'île, d'un espace sécurisé pour maintenir les animaux ayant subi des actes chirurgicaux et des soins, avant de les remettre où ils ont été prélevés
- Mise en place d'une brigade animalière, composée d'agents assermentés, mais aussi de bénévoles
- Constitution d'équipes de bénévoles pour aider dans les dispensaires, dans les brigades animales, et dans les « refuges et/ou sanctuaires » :
 - Médiations
 - Sensibilisations
 - Verbalisations
- Interdiction sur l'île des importations et des ventes d'animaux **non stérilisés ou non castrés**
- Identification et verbalisation de l'ensemble des trafiquants d'animaux
- Mise en place d'un programme pour un enseignement de l'éthique animale dans l'éducation nationale
- Arrêt des euthanasies des animaux en bonne santé, celles-ci ne devant être faites que pour les animaux dangereux et malades
 - Interdire les euthanasies effectuées sans anesthésie préalable
 - Reconvertir les fourrières en lieux d'accueil et de soins, voire de dispensaire pendant le moratoire
 - Stopper les travaux d'agrandissement et les investissements sur les fourrières, notamment celle de la CIREST.
 - Réquisitionner le personnel des fourrières pour la mise en place de ce plan de lutte contre l'errance animale
 - Organiser le ramassage des cadavres sur l'ensemble des routes de la Réunion, avec la mise à disposition d'un numéro vert UNIQUE, qui serait communiqué à l'ensemble de la population.
- Concernant les éleveurs :
 - Interdire et sanctionner l'abattage de chiens (pratique courante dans les Hauts, chacun sortant son fusil pour faire sa loi en tirant à vue...)

- Interdire et sanctionner l'importation et l'utilisation de « chiens tueurs de chiens » (pratique qui devient à la mode chez les éleveurs ; ces chiens dangereux tueront très bientôt des enfants ou d'autres animaux...)
- Indemniser les éleveurs pour toute bête tuée par des chiens errants, en tenant compte des préjudices divers subis par les éleveurs.

ARGUMENTATION présentée lors de la manifestation à l'aéroport le 09 juin 2019 :

Comme savent nous le rappeler nos détracteurs, la misère animale n'est pas une exception Réunionnaise.

Alors pourquoi militer si haut et si fort pour cette cause, au risque d'abîmer l'image de cette île paradisiaque qu'est la Réunion ?

La raison est très simple : nous habitons à la Réunion, nous vivons à la Réunion, et nous subissons tous les jours cette misère animale, avec une grande partie de la population qui, soit a peur de ces animaux errants, soit est bouleversée par ce qu'elle voit tous les jours.

En résumé, cette misère animale porte atteinte aux premiers concernés, c'est-à-dire les animaux, mais aussi au bien-être des Réunionnais eux-mêmes, au point de mettre leur propre vie en danger...

Eh oui, au point de mettre en danger la vie des Réunionnais !!

- Risques d'accidents de la circulation, puisque nous estimons à plus de **1 000** chiens et chats, les animaux écrasés sur nos routes chaque semaine, à la Réunion, **soit plus de 50 000 par an**
- Risques sanitaires avec la rage qui rôde chez nos voisins à Madagascar
- Risques d'attaque grave qui s'amplifie (compte tenu des chiens qui se « molossoïdent »), entre autres sur nos enfants – rappelons qu'une nouvelle mode chez certains éleveurs est de posséder des chiens tueurs

de chiens, qui deviendront bientôt des chiens tueurs d'autres animaux, voir tueurs d'enfants...

Des dizaines de millions d'euros sont dépensés depuis plusieurs années, pour euthanasier nos amis à 4 pattes, souvent dans des souffrances abominables, et en bravant les lois, puisque nous sommes censés les protéger, et non les assassiner !

Aucune obligation de résultat n'est demandée aux intercommunalités et aux élus face à ces dépenses faramineuses !

Pire encore ! L'errance animale ne fait qu'augmenter depuis des années...

Rappelons l'inaction des élus et des pouvoirs publics, en ce qui concerne la verbalisation et la punition des personnes qui font de l'élevage illégal, qui abandonnent leurs animaux dans les rues, dans les ravines, et trop souvent dans les fourrières, sans oublier les maltraitements en tout genre, qui deviennent de plus en plus courantes.

A ce jour, on laisse les chiens se reproduire, puis on les assassine dans les fourrières ; c'est une spirale infernale qui va devenir dangereuse... A qui profite ce « business » ? Qui seront les responsables lorsque des accidents graves vont arriver ?

300 000 chiens et chats errants, c'est l'estimation que nous communiquons à qui veut bien l'entendre ; Des enquêtes de la DAAF et du GEVEC sur les 10 ans passés annonçaient 250 000 animaux errants à la Réunion. La dernière enquête diligentée par la préfecture, pour la modique somme de 100 000 euros, en annoncent que 73 000...

Pourquoi un tel écart entre ces chiffres ? eh bien demandez le au préfet lui-même et au directeur de la DAAF, puisqu'ils ont refusé de rendre publique cette enquête, sous prétexte qu'elle contenait des informations explosives pour les médias et la population ...

Quelles solutions pour l'avenir de notre île, concernant la cause animale ? Tout simplement la stérilisation de masse...

Impossible ! répondent nos détracteurs, prétextant que les animaux ne doivent absolument pas être remis en liberté, après leur stérilisation !

Mais où sont-ils actuellement, tous ces animaux, si ce n'est en liberté, à se reproduire, avec des effets de meutes, rendus agressifs par des femelles en chaleur, des risques de maladies, et de trop nombreuses morsures et agressions sur les habitants ?

Nous proposons de stériliser massivement, de parquer ces animaux, ou de les remettre en liberté sous forme d'animaux communautaires, en attendant de les faire adopter, par l'intermédiaire de nombreuses associations de protection animale présentes sur l'île.

Impossible ! crient à nouveau nos détracteurs ! Demandez l'avis de la population avant, et vous verrez qu'ils ne sont pas d'accord !

Doit-on rappeler qu'un certain nombre de détenteurs d'animaux est en partie responsable de l'errance animale à la Réunion, en laissant leurs animaux divaguer, sans les stériliser, et en abandonnant trop souvent les portées indésirables...

De nombreux pays dans le monde entier, ont réussi à endiguer l'errance animale, et par conséquent une grande partie de la misère animale, en stérilisant massivement les animaux ; ces pays sont de cultures et de religions différentes, où les habitants vivent sous des climats très différents.

Pour ne citer que quelques-uns d'entre eux : les Pays Bas, le Canada, l'Inde, la Turquie.

Nous dénonçons le comportement de nos élus, qui pour se faire réélire à leur poste, sont dans l'inaction dans de nombreux domaines, notamment dans la problématique qu'est l'errance animale. Les lois et la verbalisation ne sont pas appliquées.

Des solutions sont prometteuses, à condition que des projets soient portés en commun par les différents acteurs que sont l'état, la région, le département, les communes, les intercommunalités, pour qu'enfin, nous investissions sur l'avenir, en rassemblant nos forces, pour le bien-être de tous !

ANNEXES

Annexe 1 :

Explication concernant l'estimation de 1000 chiens écrasés sur les routes de la Réunion, CHAQUE SEMAINE

Les chiffres officiels sont plus que flous :

- chiffres officiels de la DAAF pour 2016, remontés par 4 des 5 intercommunalités : 7 000 animaux RAMASSÉS sur les routes, pour l'année
- le TCO à lui seul en déclare 3 000 - c'est le seul qui ramasse systématiquement, mais uniquement sur demande, les chiens sur toutes les routes de son territoire, dans toutes les communes, sauf sur les 2 x 2 voies
- les 4 autres intercommunalités ramassent les animaux écrasés de façon aléatoire, et laissent le soin aux communes de s'en occuper sur leur territoire ; les chiffres peuvent donc être estimés officiellement à 15 000, c'est à dire 3 000 du TCO multiplié par 5 intercommunalités.

Voici l'extrapolation pour en arriver à 1 000 animaux écrasés sur les routes de la Réunion CHAQUE SEMAINE :

- si on tient compte du nombre d'animaux que l'on voit sur la voie publique, et qui ne sont pas ramassés, et qui pourrissent sur place, et/ou qui finissent aplatis comme des crêpes sur le bitume...
- si on tient compte du peu de personnes qui connaissent les numéros de téléphone permettant de signaler les cadavres d'animaux, y compris les associations et les bénévoles qui sont les premiers concernés
- si on tient compte de la complexité et du nombre d'interlocuteurs concernés par ces ramassages : les intercommunalités, les mairies pour les communes, dans certains cas un interlocuteur pour les routes départementales, sans parler des sous-traitants pour la commune de Saint-Denis, ou pour les 2 x 2 voies (par exemple), en j'en passe...

**AU FINAL, EN TENANT COMPTE DE CES OBSERVATIONS,
NOUS N'AVONS AUCUN SCRUPULE A MULTIPLIER PAR 3.5 LE CHIFFRE
DE 15 000 ANIMAUX ÉCRASES SUR LES ROUTES DE LA RÉUNION,
POUR EN ANNONCER 50 000 PAR AN, SOIT 1 000 PAR SEMAINE**